



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4857

Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Les jardins éphémères", sise Maison des associations, 28 rue Denfert-Rochereau à Lyon 4e pour la mise à disposition d'un terrain communal situé Impasse Gord à Lyon 4e

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4857 - JARDINS PARTAGES - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC
L'ASSOCIATION "LES JARDINS EPHEMERES", SISE
MAISON DES ASSOCIATIONS, 28 RUE DENFERT-
ROCHEREAU A LYON 4E POUR LA MISE A DISPOSITION
D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE IMPASSE GORD A
LYON 4E (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

L'association Les jardins éphémères a pour objet de gérer et d'animer un ou plusieurs
espace(s) à jardiner collectif(s) et écologique(s) au sein du quartier de la Croix-Rousse.

Par délibération du Conseil municipal n° 2018-3796 du 26 mars 2018, vous avez
approuvé la convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition d'un terrain
situé au sein du Clos Carret 38 rue de Cuire dans le 4^{ème} arrondissement. En amont de la
mise à disposition du terrain, des difficultés d'entente avec le voisinage n'ont pas permis
d'aboutir à la réalisation du projet et l'association Les jardins éphémères a préféré ne pas
poursuivre l'initiative sur ce site, demandant d'étudier la création d'un jardin partagé à
l'arrière du « Boulodrome des Canuts ». Ce site est constitué de deux anciens terrains non
utilisés par l'association Croix-Rousse Olympique boules qui occupe le boulodrome des
canuts.

La remise en état de la clôture et de l'accès à l'eau ainsi que la pose de bacs permettent de
proposer un espace délimité et clos permettant d'accueillir un projet de jardin de partagé.

Il est donc proposé de mettre à disposition de l'association Les jardins éphémères, par
convention d'occupation temporaire à titre gratuit, un espace de 170 m² environ pour un
usage de jardin partagé. La mise à disposition est proposée jusqu'au 31 décembre 2021.

La valeur locative totale annuelle correspondant est de 850 euros, faisant l'objet d'une
valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à
ladite association dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin sera géré par l'occupant.

A cette convention sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition
indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain ainsi que la charte des jardins
partagés lyonnais.

Cette convention annule et remplace la convention approuvée en conseil municipal du
26 mars 2018.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018-3796 du 26 mars 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire susvisée, ainsi que ses annexes jointes à la présente délibération, établie entre le Ville de Lyon et l'association Les jardins éphémères, sise Maison des associations, 28 rue Denfert Rochereau à Lyon 4^e, est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON